

Les trois grands mythes de l'OTAN

L'alliance défensive autoproclamée se voit comme la gardienne du droit et de la démocratie. En réalité, elle trace une traînée de sang et de désolation à travers le monde.

par Sevim Dagdelen,* Allemagne



Sevim Dagdelen. (Photo sevimdagdelen.de)

L'OTAN fête cette année son 75^e anniversaire et semble être à l'apogée de sa puissance. Plus que jamais, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord mise sur l'expansion. En Ukraine, l'OTAN mène une guerre par procuration contre la Russie en réaction à sa guerre d'agres-

sion contraire au droit international: le pacte militaire participe en formant les soldats ukrainiens aux armes de l'OTAN, en livrant massivement des armes, en fournissant des informations aux services secrets et des données sur les cibles ainsi qu'en plaçant ses propres soldats sur le terrain.

Les discussions portent sur la livraison à l'Ukraine de missiles de croisière, comme les modèles allemands de type *Taurus*, qui peuvent atteindre Moscou ou Saint-Pétersbourg avec une portée de 500 kilomètres, ainsi que sur l'envoi de troupes de l'OTAN à grande échelle. Les signes sont à la tempête.

En Asie, l'OTAN étend sa présence: en intégrant de nouveaux pays partenaires tels que le Japon et la Corée du Sud, elle avance dans la région indopacifique et cherche la confrontation avec la Chine. Les dépenses militaires des Etats-Unis et des autres pays membres de l'OTAN atteignent des niveaux records. Alors que les bouillons de champagne sautent chez les fournisseurs d'armes, les coûts gigantesques de l'armement sont répercutés sur la population.

Surextension, distorsions sociales et risque d'escalade sont le revers de cette politique de puissance expansive. Ils constituent un défi sans précédent pour l'Alliance. Ainsi, l'OTAN est aujourd'hui d'autant plus dépendante des légendes. Trois grands mythes traversent l'histoire

sanglante du pacte militaire depuis sa création jusqu'à nos jours.

Le mythe de la défense et du droit international
L'OTAN est une alliance défensive. Tel est le récit éternellement répété. Pourtant, un coup d'œil sur l'histoire du pacte militaire le montre: la défense mutuelle n'était pas au premier plan lors de la création de l'OTAN, et l'on ne peut pas non plus parler d'orientation défensive dans la manière dont l'OTAN s'est comportée au cours des dernières décennies. L'article 5 du traité de l'Atlantique Nord est souvent cité comme preuve du caractère d'alliance défensive de l'OTAN.

Dans leur traité fondateur, les douze Etats signataires – les Etats-Unis et le Canada ainsi que les Etats européens Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège et Portugal – conviennent en 1949 «qu'une attaque armée contre l'une [des parties] ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties [...]». Les membres de l'OTAN s'engagent à se prêter mutuellement assistance afin de se défendre ensemble contre une telle attaque.

Le *Traité interaméricain d'assistance mutuelle* a servi ici de modèle explicite. Ce pacte d'assistance mutuelle a été conclu en 1947 par les Etats membres américains à Rio de Janeiro, au Brésil, à l'initiative de Washington, et est entré en vigueur un an plus tard. Face à la guerre froide, les Etats-Unis voulaient assurer leur domination sur le continent américain grâce à ce traité, à la suite duquel l'*Organisation des Etats américains* (OEA) a été créée la même année. Cela allait dans le sens d'une doctrine Monroe actualisée, par laquelle les Etats-Unis avaient déclaré en 1823 l'hémisphère occidental comme leur zone d'influence exclusive.

L'OTAN s'inscrit également dans cette tradition. Comme pour le traité interaméricain, les pays signataires du pacte de l'Atlantique Nord sont totalement déséquilibrés en termes de pouvoir et de politique militaire.

L'assistance d'autres alliés en cas de défense n'est donc manifestement pas l'objectif des

* Sevim Dagdelen est porte-parole pour les Affaires étrangères du groupe *Bündnis Sahra Wagenknecht* au Bundestag allemand.

Etats-Unis lors de la création de l'OTAN. Washington aspire plutôt à créer une «pax americana», une zone d'influence exclusive qui permette aux Etats-Unis, en tant que puissance dominante incontestée, de contrôler la politique étrangère et de sécurité des autres alliés. La base de l'OTAN est un échange. Les autres membres de l'OTAN renoncent à une partie de leur souveraineté démocratique et sont récompensés par la garantie de sécurité de l'OTAN, qui est de facto une garantie de sécurité des Etats-Unis.

Les autres membres de l'OTAN sont réduits à des Etats clients au sein du pacte militaire, à l'instar de ceux qui servaient autrefois de zone tampon militaire à l'Est de l'Empire romain pour maintenir le pouvoir de ce dernier. Tout changement de politique intérieure qui aurait pu remettre en question l'orientation de la politique extérieure était interdit à ces Etats clients sous peine de leur propre perte.

Afin d'empêcher de telles évolutions, l'OTAN a misé, à l'époque de la guerre froide, sur ses propres organisations de putsch avec ses groupes «Stay behind». Ils ont également utilisé des moyens terroristes pour empêcher activement une prise de pouvoir des forces politiques qui remettaient en question l'appartenance à l'OTAN.

La fin du conflit systémique avec l'Union soviétique modifie radicalement l'objectif premier de l'OTAN, à savoir la création d'une Pax Americana. Depuis la fin de la guerre froide, l'OTAN se voit de plus en plus dans le rôle de gendarme du monde. En 1999, le pacte militaire a mené sa première guerre en attaquant la République fédérale de Yougoslavie, qui était alors encore composée de la Serbie et du Monténégro. Une violation claire du droit international, comme le chancelier allemand de l'époque, *Gerhard Schröder*, le reconnaît lui-même quinze ans plus tard: «Nous avons alors envoyé nos avions [...] en Serbie et, avec l'OTAN, ils ont bombardé un Etat souverain – sans qu'il y ait eu de décision du Conseil de sécurité.»

Après ce péché originel, l'OTAN se transforme en un pacte de guerre prêt à enfreindre le droit international. Une contradiction claire avec sa propre charte, dans laquelle les Etats membres de l'OTAN s'engagent, selon l'article 1, «à s'abstenir dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies». La défense du territoire de l'Al-

liance ne devient alors qu'une partie de la revendication d'apparaître comme une force d'ordre mondiale.

En 2003, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, membres de l'OTAN, envahissent l'Irak par une guerre d'agression contraire au droit international. Ils constituent à cet effet une «coalition des bonnes volontés», à laquelle appartiennent de nombreux autres membres de l'OTAN tels l'Italie, la Pologne, les Pays-Bas, le Danemark, la République tchèque, la Hongrie, le Portugal et la Slovaquie, ainsi que les futurs membres de l'OTAN que sont la Roumanie, la Bulgarie, la Lettonie et la Lituanie. Washington et ses acolytes enfreignent ainsi de manière flagrante le droit international et les Etats de l'OTAN impliqués les principes fondamentaux de leur propre charte. La guerre en Irak s'accompagne en outre de l'intervention des Awacs de l'OTAN en Turquie, qui peut être interprétée comme un soutien à la guerre. Même si la guerre contre l'Irak n'est pas une guerre de l'OTAN, il existe de sérieux arguments pour attribuer l'invasion au pacte militaire.

Les membres de l'OTAN comme l'Allemagne n'ont pas refusé aux Etats-Unis l'utilisation des bases militaires faisant partie de la structure de l'OTAN en Europe et ne leur ont pas non plus refusé les droits de survol pour les forces armées américaines, bien qu'il découle de l'obligation du gouvernement fédéral de respecter les règles du droit international conformément à l'article 20, paragraphe 3, et à l'article 25 de la Loi fondamentale l'interdiction de participer à des actes commis par des autorités non allemandes sur le sol allemand si ceux-ci sont contraires au droit international.

La guerre d'agression contre l'Irak menée par une partie des membres de l'OTAN n'a même pas été abordée au sein du Conseil de l'OTAN, pas plus que le recours à l'infrastructure de l'OTAN. La violation du traité de l'Atlantique Nord par les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne n'a pas eu de conséquences sur l'adhésion de ces pays à l'OTAN. Cela était prévisible. La politique de guerre du membre le plus important de l'alliance doit donc être imputée au pacte militaire de l'OTAN dans son ensemble si l'on prend au sérieux l'image que l'OTAN a d'elle-même. Avec leurs guerres contraires au droit international, les Etats-Unis font figure de *pars pro toto*, de partie pour le tout.

En Afghanistan, l'OTAN mène depuis vingt ans une guerre désastreuse qui a coûté la vie à plus

de 200 000 civils. Pour la première et unique fois jusqu'à présent, l'Alliance invoque l'article 5 du traité de l'OTAN pour cette intervention militaire après les attentats du 11 septembre 2001. Il s'agit de faire croire à l'opinion publique internationale que la liberté et la sécurité de l'Occident sont défendues dans l'Hindou Kouch. Vingt ans plus tard, en août 2021, les talibans entrent à nouveau dans Kaboul. L'intervention militaire s'avère être une véritable catastrophe.

La tentative des Etats-Unis d'avoir un pied militaire en Asie centrale, afin de pouvoir défier la Chine et la Russie sur le plan géopolitique, a échoué. Les Etats-Unis quittent le pays en catastrophe. Washington n'informe même pas ses alliés. Des milliers de forces locales de l'OTAN sont abandonnées. Il n'y a pas de solidarité de l'Alliance. Pour obtenir des informations, les services secrets allemands envisagent même désespérément de mettre les Américains sur écoute.

Les traces de sang de l'OTAN mènent non seulement à Belgrade, Bagdad et Kaboul, mais aussi à la Libye. En 2011, l'OTAN bombarde le pays en violation du droit international et en abusant d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Des milliers de personnes sont tuées. Des centaines de milliers de personnes doivent fuir. Une délégation de l'Union africaine, qui veut jouer un rôle de médiateur dans le conflit, est même empêchée d'atterrir. Il ne reste qu'un pays dévasté, dont certaines parties sont dirigées par des milices islamistes. Toute la région du Sahel est par la suite déstabilisée par Al-Qaïda et l'Etat islamique (EI). Cette catastrophe provoquée par l'OTAN doit être imputée aux différents membres. Totum pro parte, le tout vaut ici pour la partie. Cela vaut également pour les Etats membres qui n'ont pas participé directement aux attaques.

Le mythe de la démocratie et de l'Etat de droit

Les membres de l'OTAN sont déterminés «à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit», selon l'introduction de la Charte fondatrice. Or, en 1949, c'était déjà un mensonge pur et simple. Il n'y a pas qu'en Amérique latine que les Etats-Unis pactisent dès le début avec des dictatures et des régimes fascistes, même chez les alliés de l'OTAN en Europe, il n'y a pas que des démocraties qui sont à bord. Le seul élément décisif est la volonté de s'aligner sur un front contre l'Union soviétique.

Les Etats-Unis concluent des accords de sécurité bilatéraux avec le dictateur fasciste espagnol *Francisco Franco*, tandis que la dictature fasciste portugaise est membre fondateur de l'OTAN. Alors que la police secrète du dictateur *António de Oliveira Salazar* torture à mort les opposants et installe des camps de concentration dans les colonies portugaises, les Etats-Unis intègrent le Portugal dans la communauté des démocrates.

Ou prenons la Turquie. Des milliers de prisonniers politiques sont torturés après le coup d'Etat militaire de 1980. A l'occasion du dixième anniversaire, le 12 septembre 1990, le journal «Cumhuriyet» parle de 650 000 arrestations politiques, de 7000 peines de mort demandées, de 571 peines de mort prononcées et de 50 peines de mort exécutées, et de la mort avérée sous la torture dans 171 cas. La Turquie reste dans l'OTAN. Même après le coup d'Etat militaire, elle reçoit une aide militaire importante des Etats-Unis et de ses alliés. Le règne des généraux ne nuit pas à l'adhésion. Il en va de même en Grèce.

Le coup d'Etat militaire de 1967, les camps de concentration et les meurtres d'opposants, l'arrestation de milliers de personnes ou leur exil – aucune raison de mettre fin à l'adhésion. Même l'invasion de Chypre par la Turquie, membre de l'OTAN, en 1974, suite au coup d'Etat des autorités grecques, est apparemment conforme au consensus démocratique fondateur de l'alliance militaire.

On pourrait balayer cela d'un revers de main et se référer aux *tempi passati*, aux temps révolus. Mais même en 2024, le soutien au terrorisme islamiste par l'autocratie d'Erdogan n'est pas en contradiction avec l'appartenance à l'OTAN. L'OTAN n'a rien à voir avec la démocratie et l'Etat de droit, mais uniquement avec l'allégeance géopolitique aux Etats-Unis. Comme un empire construit sur des mensonges, l'OTAN vit de cette fable. Dans les écoles et les universités, ces mensonges font partie du programme éducatif concernant l'OTAN.

Le mythe de la communauté de valeurs et des droits de l'homme

«Nos valeurs communes – liberté individuelle, droits de l'homme, démocratie et Etat de droit – nous unissent.» C'est ainsi que l'OTAN se présente dans son *Concept stratégique 2022* comme une communauté de valeurs. Les guerres menées par les Etats-Unis et leurs alliés ont provoqué la mort de quatre millions et demi

de personnes au cours des vingt dernières années, selon le bilan de la célèbre *Brown University* de Rhode Island, aux Etats-Unis.

Cela n'est pas compatible avec l'image que l'OTAN se fait d'elle-même et qui est colportée de toutes parts. L'OTAN n'est pas une communauté qui protège les droits humains. Au contraire: l'OTAN est le parapluie protecteur des violations des droits de l'homme commises par ses membres. Et pas seulement en ce qui concerne la violation des droits sociaux sous la dictature d'un réarmement massif. Au contraire, l'OTAN poursuit une politique d'impunité à l'égard des crimes de guerre commis par ses Etats membres.

Ceux qui, comme le journaliste australien *Julian Assange*, osent rendre publics ces crimes de guerre, sont torturés et menacés de 175 ans de prison aux Etats-Unis. Aucune intervention sérieuse n'a été faite par les autres gouvernements de l'OTAN pour la libération d'Assange. Dans une complicité empressée, on renonce à critiquer l'hégémon américain.

La collection de documents «Afghan War Diary» publiée par Assange en 2010 prouve l'existence d'une force secrète américaine, appelée «Task Force 373», qui sert à tuer sans droit des chefs talibans présumés. Cette unité d'élite de 300 hommes était également stationnée dans la zone contrôlée par l'armée allemande en Afghanistan. Elle était sous les ordres directs du gouvernement américain et, selon les rapports publiés par la plate-forme de divulgation *Wikileaks*, utilisait également des bombes à fragmentation proscrites au niveau international, qui tuent et détruisent sans discernement.

Le 11 janvier 2002, les Etats-Unis établissent un centre de détention sur la base navale de Guantánamo Bay, occupée illégalement à Cuba. *Amnesty International* écrit à ce sujet:

«Bon nombre des quelque 780 personnes qui y ont depuis été détenues de manière ciblée, en dehors de tout contrôle judiciaire, ont subi les plus graves violations des droits humains avant ou pendant leur détention – notamment des actes de torture et des disparitions forcées. Aujourd'hui encore, des survivants de la torture sont détenus indéfiniment à Guantánamo sans soins médicaux appropriés, sans inculpation ni procès équitable.»

Les droits de l'homme ont une valeur très faible pour l'OTAN. Cela se voit également dans le choix des alliances des membres de l'OTAN. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne

arment par exemple la dictature en Arabie saoudite, qui décapite des opposants à tour de bras et dont le prince héritier *Mohammed bin Salman* a sans doute personnellement donné l'ordre de scier le journaliste du «Washington Post» *Jamal Khashoggi* au consulat général d'Arabie saoudite à Istanbul.

Sur le plan rhétorique, l'OTAN reste contradictoirement liée à sa pratique. Ainsi, le concept stratégique de l'Otan de 2022 stipule:

«Nous renforcerons notre unité, notre cohésion et notre solidarité en nous appuyant sur l'alliance transatlantique continue entre nos nations et sur la force de nos valeurs démocratiques communes.»

Au vu des alliances étroites avec des dictateurs, des autocrates et des violateurs du droit international, cette auto-assurance ressemble à une mauvaise blague.

Cette hypocrisie s'accompagne d'un double standard: Dans son concept stratégique du 20 juin 2022, l'OTAN accuse la Russie de commettre des «violations répétées du droit international humanitaire» en Ukraine. Alors que l'OTAN s'en sert comme justification supplémentaire pour sa guerre par procuration contre la Russie, elle soutient Israël dans ses violations manifestes du droit international humanitaire à Gaza et assure le pays de sa pleine solidarité.

Les Etats-Unis empêchent jusqu'à fin mars toute résolution pour un cessez-le-feu immédiat grâce à leur veto au Conseil de sécurité de l'ONU. Sans les livraisons d'armes des Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, membres de l'OTAN, cette guerre ne pourrait pas être menée de cette manière.

Dans le Sud global, ce deux poids deux mesures de l'Occident est de plus en plus critiquée. La rhétorique des droits de l'homme des pays de l'OTAN y est considérée comme purement instrumentale, afin de dissimuler ou d'imposer ses propres intérêts géopolitiques. L'OTAN apparaît comme l'organisation gardienne d'un ordre mondial profondément injuste avec des tendances néocoloniales. Cela se manifeste notamment par le fait que les membres de l'OTAN tentent d'imposer leur propre politique à des pays tiers comme la Chine, la Turquie ou les Emirats arabes unis, en violation de leur souveraineté, dans le cadre de la guerre économique contre la Russie, par le biais de ce que l'on appelle des sanctions secondaires.

Les mythes de l'OTAN déforment le regard sur la réalité. Pour trouver des issues à la crise actuelle, il est nécessaire de les dévoiler. Aujourd'hui, 75 ans après sa création, le pacte militaire, avec son expansion mondiale et ses confrontations, pousse le monde plus près que jamais du bord d'une troisième guerre mondiale.

L'examen critique de l'action actuelle de l'Alliance ainsi que de ses crimes passés doit créer les conditions nécessaires à la réflexion sur des alternatives. Des alternatives à une OTAN misant uniquement sur la dissuasion, le réarme-

ment et la confrontation – et qui met ainsi en danger l'existence même de la coexistence pacifique de l'humanité.

(Reproduction avec l'aimable autorisation de l'auteure.)

(Traduction «Point de vue Suisse»)

Le présent texte est un extrait de sa nouvelle publication

«Die Nato. Eine Abrechnung mit dem Wertebündnis» [L'OTAN.

Un règlement de comptes avec

l'alliance de valeurs]. Westend.

128 pages.

